

CAHIER DES CHARGES **MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)** **VOYAGE À DUBLIN**

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI en date du 07/06/2022 pour publication le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée polyvalent Claude GARAMONT, 69 rue de l'Industrie 92700 COLOMBES.
Tél. : 01.46.49.16.20 Fax : 01.47.80.06.67

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territorial : Région).

Comptable assignataire : agent comptable du lycée Claude Garamont.

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

M. BOTINEAU Pascal, puis son successeur(e).

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché public de services – Marché à procédure adaptée (MAPA).

Le présent CCAP s'inscrit dans le CCAG-FCS tel que défini dans l'arrêté du 30 mars 2021.

4) Intitulé et objet du marché

Voyage scolaire à Dublin « The Dubliners ».

Il s'agit de la 1^{ère} édition d'un voyage à Dublin pour des élèves de seconde Communication visuelle (classe européenne élargie).

Trois objectifs président à ce voyage :

- immersion linguistique dans les familles d'accueil,
- découverte du patrimoine et de la culture de la république d'Irlande,
- prise de contact avec les structures d'accueil d'une future mobilité erasmus+,
- réalisation d'un projet graphique et photographique dans le but d'élaborer un projet de communication visuelle (pochette de vinyle).

Le candidat qui répond à l'offre est autrement nommé le voyageur ou le prestataire dans le texte ci-dessous.

5) Description des prestations attendues

Dates : du mardi 18 au vendredi 21 avril 2023.

Lieu d'hébergement : zone géographique de Dublin en familles.

Nombre de personnes : 27 (24 élèves et 3 accompagnateurs). Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur. Il est peu probable que les élèves soient majeurs au moment du voyage.

Transport/Hébergement :

- Le transport s'effectuera en avion avec 1 bagage en soute par personne.
Départ mardi 18 avril en fin de matinée / Retour vendredi 21 avril en soirée.
Le départ et l'arrivée s'effectuent d'un aéroport parisien.
La prise en charge et la dissolution du groupe se feront à l'aéroport.
- Mardi et vendredi : le prestataire ne s'occupe pas des repas du midi ces deux journées de voyage.
- Hébergement en famille avec paniers-repas les midis des mercredi et jeudi et diners en famille le soir du mardi au jeudi.
À propos des paniers-repas, il convient d'insister sur la fraîcheur du pain et de respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Il faut tenir compte de la spécificité du public : élèves adolescents en pleine croissance qui marcheront toute la journée...
- Pas plus de 4 élèves par famille (6 élèves pour une salle de bain n'est pas acceptable).
- Loger les enseignants à proximité les uns des autres en **chambre individuelle, donc trois chambres.**

Programme et prestations à inclure :

- **Jour 1** (mardi) : fin de matinée, départ de l'aéroport. 16h : réunion d'information avec le prestataire sur place : soit une délégation du voyageur, soit un organisateur sur place choisi par le voyageur. Remise des 27 titres individuels de transport pour la semaine.
Fin d'après-midi (vers 18h) : rencontre avec les familles.

- **Jour 2** (mercredi) : le matin : visite de Dublinia museum (à réserver par le voyageur)
L'après-midi : visite du Trinity college avec le Book of Kells et du bateau Jeannie Johnston
(le tout à réserver par le voyageur).
18h : retour individuel en famille, comme chaque soir suivant.

- **Jour 3** (jeudi) : matinée consacrée à la visite de la Chester Beatty Library (à réserver par le prestataire).
L'après-midi : rencontre avec deux entreprises choisies par l'équipe enseignante (pas d'intervention du prestataire).
18h : activité musicale (folklorique ou Tap Dance), à réserver par le prestataire, probablement dans un pub.

- **Jour 4** (vendredi) : le matin : brunch en ville ou pique-nique organisé par les enseignants (pas d'intervention du prestataire).
L'après-midi : retour tel que décrit plus haut.

Toutes les entrées des sites sont à inclure dans le devis et la réservation devra être effectuée par le voyageur, qui vérifiera aussi les jours et heures d'ouverture de chaque lieu.

Le voyage s'entend **tout compris** (notamment hausse de carburant, bagage inclus etc.).

Le candidat inclura l'assurance-annulation pour le groupe complet, dans le cadre d'une assurance attentats, problèmes de sécurité internationaux ou pandémie, d'autant plus si le Rectorat n'autorisait plus les voyages scolaires.

Le candidat nous indique ses tarifs sous forme de devis DÉTAILLÉ, c'est-à-dire récapitulatif toutes les prestations que nous demandons. Un simple devis d'une page sera refusé.
Les offres du candidat seront valables jusqu'au 30/04/2023.

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : vendredi 24 juin 2022.

Offres à adresser à Mme RAVOT, Intendante, par l'intermédiaire du site de dématérialisation AJI (où l'offre a été publiée) selon le principe de dématérialisation des marchés publics.

******Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre******

7) Sélection des offres / mode fonctionnement

L'appréciation se fera en fonction de l'exploitation des documents, informations et références transmises par le candidat.

L'enseignant porteur du projet examine les propositions et vérifie la conformité du programme et desideratas avec le présent cahier des charges.

Lorsque certains éléments de l'offre sont peu clairs ou incertains, il demandera aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Les offres trop éloignées du projet initial seront écartées.

Les propositions sont ensuite classées par tarif et à prestations égales, équivalentes, la moins chère est retenue. La synthèse est exposée au gestionnaire pour contrôle administratif et comptable et au chef d'établissement pour approbation.

L'offre retenue ainsi que la motivation du choix sont exposées au vote du Conseil d'administration du lycée qui se réunit le 30 juin. La délibération du vote est ensuite rédigée et expédiée à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs.

L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyageur par le chef d'établissement s'ensuit 15 jours après cette transmission, pendant les vacances scolaires d'été, en notre absence.

Le bon de commande officiel de réservation ferme sera donc transmis au titulaire du marché fin/août début septembre.

Le premier acompte sera versé en continuité, conformément à l'article 13 ci-dessous.

8) Prix

Les prix seront proposés TTC. Le prix global du séjour devra être facilement divisible par le nombre de participants, sans virgule et centimes d'euros pour obtenir le coût individuel. **Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.**

9) Clause de révision de prix

Sans objet puisque la durée d'exécution du marché est inférieure à trois mois.

Les prix proposés au moment où le candidat élabore son devis ne pourront faire l'objet d'une augmentation dans les semaines précédant le voyage (notamment augmentation du prix des carburants, à prévoir éventuellement dans le devis) puisque cette modification fausserait la concurrence et annulerait automatiquement le voyage (nécessité de réunir à nouveau le Conseil d'administration pour voter une augmentation des tarifs supportés par les familles et l'établissement, soumise à nouveau au contrôle de légalité du rectorat).

10) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 30/04/2023.

11) Conditions de participation

L'entreprise doit avoir la capacité de soumissionner et doit disposer des capacités économiques et techniques suffisantes pour exécuter le marché public à l'attribution duquel il prétend.

- Les exclusions de plein droit figurent aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique. La déclaration sur l'honneur constitue une preuve suffisante de non-exclusion correspondant à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 dans ses 1^{er} et 3^{ème} articles.

- Les exclusions à l'appréciation de l'acheteur figurent aux articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- L'article L2141-12 quant à lui concerne le changement de situation des opérateurs économiques au regard des interdictions de soumissionner.
- Enfin les obligations d'emploi de travailleurs handicapés sont définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail

Le candidat n'a pas à fournir au pouvoir adjudicateur des documents de preuve dans le cadre du présente MAPA mais doit bien évidemment remplir ces conditions pour présenter son offre.

12) Avance

Une avance, facultative, peut être effectuée dans le cadre strict des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du Code du tourisme.

13) Délai et mode de règlement

- **Conditions de règlement**

Facture(s) d'acompte(s) et facture définitive sont à déposer sur le portail CHORUS PRO. Pour ce faire, le Siret de lycée est 199 201 567 00013. Il n'y a pas de service particulier.

Le mode de règlement intervient par virement bancaire sur le compte de l'intéressé (RIB à indiquer sur le portail CHORUS PRO).

- **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité, matériel en bon état de fonctionnement etc.).

Les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 100 % du coût total des prestations). Le voyageur devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

14) Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Colombes, le 07/06/2022

Le Proviseur,

P. BOTINEAU

